NOTES ÉPIGRAPHIQUES (IX)

Alexandru AVRAM*

Cuvinte cheie: *inscripții grecești, Tomis, Tyras, decrete,* catalogus *de asociație,* κοινοσώστης.

Keywords: Greek inscriptions, Tomis, Tyras, decrees, catalogus of association, κοινοσώστης.

Rezumat: Această nouă serie de note epigrafice (numerotare continuă) propune reeditarea, însoţită de comentariu, a trei inscripţii din Tomis, dintre care două aflate în colecția Muzeului Louvre:

- 34. Decretul ISM II 5 în cinstea unui cetățean din Tyras.
- 35. Decretul ISM II 4. Personajul onorat este succesorul celor doi comandanți ai gărzii civice menționați în faimosul decret ISM II 2.
- 36. Catalogul ISM II 27, care îi menţionează pe membrii unei asociaţii. Graţie noilor restituţii, se pot identifica printre membri trei noi pontarhi, precum şi un personaj purtând titlul onorific de $\kappa o vo \sigma \acute{\omega} \sigma \tau \eta \varsigma$, "salvator al asociaţiei (koinon)". Cu această ocazie autorul adaugă si o nouă editie a inscriptiei ISM II 19.

Abstract: This new series of epigraphical notes (continuous numbering) proposes new editions accompanied by commentaries for three inscriptions from Tomis, two of them in the collection of the Louvre Museum:

- 34. Decree ISM II 5 in honour of a citizen from Tyras.
- 35. Decree ISM II 4. The honorand is the successor of the two commanders of the civic guard mentioned in the famous decree ISM II 2.
- 36. Catalogue ISM II 27, which mentions the members of an association. Thanks to the new restorations three new pontarchs can be identified among the members, as well as

Alexandru AVRAM : Le Mans Université, Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines, Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans, France ; alexandru.avram@univ-lemans.fr

Livraisons précédentes : (I), Pontica 44 (2011), p. 137-140 ; (II), Pontica 45 (2012), p. 489-501 ; (III), Pontica 46 (2013), p. 295-309 ; (IV), Pontica 47 (2014), p. 451-463 ; (V), Pontica 48-49 (2015-2016), p. 429-437 ; (VI) Pontica 50 (2017), p. 387-406 ; (VII), dans AVRAM, BUZOIANU & LUNGU 2018, p. 335-341 ; (VIII), Pontica 51 (2018), p. 407-418.

a person bearing the honorific title of $\kappa o i vo \sigma \acute{\omega} \sigma \tau \eta \varsigma$, "saviour of the association (koinon)". The author adds on this occasion a new edition of the inscription ISM II 19.

34. J'ai eu récemment, grâce au concours généreux de Dragoş Hălmagi, l'occasion de retrouver dans les collections du Musée national des antiquités (Institut d'archéologie de Bucarest) le décret tomitain ISM II 5 (inv. L 793) dont on avait, depuis quelque temps, perdu la trace. Nous avons donné, la regrettée Maria Bărbulescu (à laquelle je dédie ces lignes), Livia Buzoianu et moi, une édition améliorée de ce décret datable de la fin du IIe ou du début du Ier siècle av. J.-C. dans ISM VI.2 51. L'autopsie de la pierre a pourtant permis quelques retouches supplémentaires.

Hormis quelques petits changements de moindre importance (voir *app. cr.*, I. 5, 27, 28; j'ai renoncé, d'autre part, au supplément suggéré par Wilhelm à la I. 19, car il fait violence à ce que révèlent les restes conservés sur la pierre), le principal acquis de cette révision est la lecture du début du patronyme porté par le titulaire du décret : $\dot{A} \gamma \alpha [--]$ (I. 26, à compléter, par conséquent, $[N \hat{i} \lambda \alpha \hat{i} \alpha -]$ aussi à I. 2).

À la I. 12, après un *vacat*, je vois les lettres EN (et non EY), donc ἐναποδεικν[ύμενος], comme, entre autres, dans FD III.1 284 : [πασαν] σπουδὰν ἐναποδεικνύμε[νος].

Enfin, aux I. 15-16, πάντων τε τ[$\hat{\eta}$ ς πόλεως ἐμπόρων] | τῶν εἰς Ὀλβίαν πόλιν πλ[εόντων], élégamment proposé jadis par Adolf Wilhelm, se heurte au constat qu'à la l. 15, juste avant la lacune, semble figurer un Π , ce qui annule toute possibilité d'insérer l'article τ[$\hat{\eta}$ ς]. Dans le même esprit, je suggérerais ici πάντων τε π[ρὸς ἐμπορίαν πολει]|τῶν εἰς Ὀλβίαν πόλιν πλ[εόντων].

Après avoir mis à profit toutes ces observations, je propose l'édition suivante :

vac. ἐπὶ ἱέρεω Ἀπόλλωνος [τοῦ μετὰ τὸν δεῖνα, οί] ἄρχοντες εἶπαν ἐπειδ[ἡ Νῖλος Ἁγα− − −] Τυρανός ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀ[γαθὸς γεγονὼς] καὶ ἐκ τῶν προγόνων ἀγαθῶ[ν ἄν, ἐπιδημή]-5 σας καὶ πρότερον ἐν τῆι π[όλει ἡμῶν τήν] τε άναστροφήν εὔτακτο[ν καὶ σώφρονα] καὶ ἀξίαν ἀμφοτέρων ἐπ[οιήσατο τῶν πό]λεων, νας. χωρισθείς τε είς τ[ὴν ἑαυτοῦ πατρί]δα εὔνουν καὶ πρόθυμον [εἰς πράγματα] 10 τῆς πόλεως παρέσχετ[ο ἑαυτὸν διὰ παντὸς] καὶ λέγων ἀεὶ καὶ πράσσ[ων τὰ βέλτιστα] διατελεί νας. ἐναποδεικν[ύμενος πᾶσαν] τή {ι}ν εὔνοιαν καὶ κατ' ἰ[δίαν τοῖς ἐντυγ]χάνουσι τῶν πολειτ[ῶν κοινῆ τε καὶ τῆι] 15 πόλει νας πάντων τε π[ρὸς ἐμπορίαν πολει]τῶν εἰς Ὀλβίαν πόλιν πλ[εόντων προνοῶν]

¹ C'est toujours là que nous avons enrichi le lemme figurant dans ISM II de quelques contributions plus récentes. Il serait superflu de reprendre ici toute la bibliographie de ce document.

```
καὶ προστατῶν διατελ[εῖ σπουδῆς καὶ]
     φιλοτειμίας οὐθὲν ἐν[λείπων κατὰ συγ]-
     \gamma \rho \alpha \phi [\hat{\eta}] v \delta \hat{\epsilon} [....] \tau [...] \pi [-----\hat{\eta}]
     μεῖν, τὰς α[ὐτὰς τειμὰς? - - - - δίδοσ?]-
20
     θαι νας. ὅπως ο[ὖ]ν κ[αὶ ὁ δ]ῆμ[ος φαίνηται]
     τιμῶν τοὺς καλοὺς καὶ ἀγ[αθοὺς ἄνδρας]
     καὶ γνησίαν εὔνοιαν προσφ[ερουμένους]
     είς τὰ τῆς πόλεως πράγματα, [τύχηι ἀγα]-
25
     θηι, vac. δεδόχθαι τῶι δήμω[ι ἐπηινησθαι]
     μὲν ἐπὶ τούτοις Νίλον Άγα [ - - - - - - - ]
     δεδόσθαι δὲ αὐτῶι [καὶ ἐκ]γ[όνοις προξε]-
     νίαν, πολειτήαν, ἰσοτ[έλειαν, ἔνκτησιν]
     ένγαίων, δίκας π[ρ]ο[δ]ί[κους, εἴσπλουν καὶ]
30
     ἔκπλουν πολέμου καὶ [εἰρήνης ἀσυλεὶ]
     καὶ ἀσπονδεί: νας, εἶναι δὲ [αὐτῶι καὶ ἔφοδον]
     έπὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δ[ῆμον πρότωι με]-
     τὰ τὰ ἱερά νας. ἐνγράψαι [δὲ τὸ ψήφισμα τοῦτο]
     είς τελαμῶνα λευκοῦ λί[θ]ο[υ καὶ ἀναστῆσαι]
     έν τηι ἀγοραι τὸ δὲ ἀνάλω μα δοῦναι αὐτόν].
35
                     vacat
```

Restitutions dues, pour la plupart, à Weinberger et Wilhelm; 10 (à la fin), 14-15, 18-19, 31, 35 ISM VI.2. - 4-5 : [παρεπιδημή]|σας Weinb., mais trop long. - 5 : τῆ [πόλει] tous les éditeurs ; ἡμῶν ajouté par Wilh. – 6 : εὐτάκτ[ως καὶ εὐχρήστως] Weinb., εὔτακτ[ον καὶ σώφρονα] Wilh. - 7-8: ἐπ[ιμέλειαν ἔσχη πό]|λεων Weinb., έπ[οιήσατο τῶν πό]|λεων Wilh. - 8-9: εἰς π[όλιν αὐτοῦ πατρί]|δα Weinb., εἰς [τὴν έαυτοῦ πατρί]|δα Wilh. – 10, à la fin : [πανταχῆι] Weinb. – 12 : εὖ tous les éditeurs (ou εὐαποδεικν[ύμενος] Stoian), EN la pierre, d'où ἐναποδεικν[ύμενος]; ἀποδεικν[ύμενος έαυτοῦ] Weinb., ἀποδεικν[ύμενος πᾶσαν ἑαυτοῦ] ISM VI.2, mais trop long. - 14: [καὶ καθόλως τῆι] Weinb. - 15-16 : τε τ[ῆς πόλεως ἐμπόρων] | τῶν Wilh. - 18-19 : έ[νλείπων αὐτοῖς· ἔ]|γραφ[ε]ν Weinb. – 19 : δὲ [ἄς πο]τ[ε τοῖς –] Wilh. (non soutenu par les restes visibles sur la pierre). - 19-20 : [ἔδοξε νέ]|μειν Weinb. (Stoian, ISM VI.2). – 20 : τὰς α[ὖτὰς τειμάς] *νει* τὰς ἄ[λλας τειμάς] ; [τοῖς Τυρανοῖς] Stoian (contra: Gauthier et Rougemont, [τοῖς Τομίταις] ISM VI.2. - 21: [φαίνηται ἀεὶ] Weinb., trop long. – 26 : Nî λ [ov – –] tous les éditeurs. – 27 : αὐτῶ καὶ [ἐκγόνοις] tous les éditeurs. – 28 : πολιτείαν tous les éditeurs. – 35, à la fin : ἀνάλω[μα εἶναι $\Delta\Delta\Delta$ Weinb. dubitanter.

35. Parmi les inscriptions apportées de Tomis vers 1855, dans la tourmente de la guerre de Crimée, en France, entrées ensuite dans la collection de Léon Renier, avant qu'elles ne soient déposées au Musée du Louvre, où elles se trouvent aujourd'hui², il y a un décret fragmentaire (inv. MA 4243) qui, bien qu'édité à plusieurs reprises, ne semble pas encore avoir dévoilé tous ses secrets (**Fig. 1**).

² Pour le voyage parcouru par ce lot d'inscriptions, voir MASSON 1987, p. 274, avec n. 2 (SEG 27, 633). *Cf.* Ph. GAUTHIER & G. ROUGEMONT, *Bull. ép.* 1988, 29.

Trouvé dans des circonstances inconnues à Constanţa³, ce fragment de stèle de marbre (ht. 0,28, lg. 0,20, ép. 0,10; ht. des lettres 0,008; interligne 0,003)⁴ conservant le bord supérieur pourvu d'une moulure et portant le texte d'un décret fut publié de manière assez approximative par Alphonse Dain⁵. Quelques mois après l'editio princeps, Louis Robert intervint, comme à son habitude, de manière décisive sur la restitution du texte (avec photo)⁶. Fort des améliorations dues à ce dernier savant, lorgu Stoian en donna, quelque trois décennies après, sa propre édition, accompagnée de la reproduction de la photo publiée par Robert¹. Cette dernière édition fut finalement reprise sans changements dans ISM II, sous le n° 4 (avec photo)ී. Le décret date, d'après ses caractères paléographiques, de la fin du IIe siècle, peut-être des environs de 100 av. J.-C.

En voici la teneur selon ISM II 4:

```
[ἐπὶ ἱέρεω - - - - - - - - - - ἄρχοντες]
    [εἶπαν. ἐπειδὴ – – – – ]. Ἡφαιστ[ιῶνος? – – – – – – ]
    [- ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγα]θός ἐστιν [- - - - - - - - - - ]
    [ ----- ] αις καὶ τα[-----]
5
    [ - - - - - - - - - ]τα τῶι δή[μωι - - - - - - αίρε]-
    [θεὶς δὲ καὶ ἀγορανό]μος τῶν τε [ἄλλων τῶν κατὰ τὴν ἀρχὴν]
    [έπεμελήθη? e. g. – ]σης σὺν ταῖς [– – – – – – – – – ]
    [ - - - - - - - - ] δι' ὅλου τοῦ [ἐ]νια[υτοῦ - - - - - - ]
    [ ----- τῶ]ν μεταβόλων ἐ[ -----]
10
    [ - - - - - - - ] νίας πλήθος οὐκ [ὀλίγον? - - - - - - ]
    [ή πόλις – – – Εστ]εφάνωσεν έν τῶ[ι θεάτρωι – – – – – ]
    [ - - - - - - - - - ]υ γειροτονηθεὶς ὑ[πὸ τῆς πόλεως — —]
    [μετὰ τοῦ δείνος τοῦ Σωστ?]ράτου καὶ Ποσειδων[ίου τοῦ δείνος]
    [ - - - - - - - - πό]λει καὶ τοὺς λόγους [ἀπέδωκεν - - ]
    [ ---- ]η μετὰ ψηφίσματ[ος -----]
15
    [ - - - - - - - - - ]ης πλεονάκις [ - - - - - - - ]
```

Restitutions dues, pour la plupart à Robert. – 0-1 : [ἐπὶ ἱέρεω – – – , οἱ ἄρχοντες | εἶπαν' ἐπειδὴ – –] Ἡφαιστ- Stoian. – 1 : Ἡφαιστ[ίωνος] Dain dubitanter. – 2 : -]ον ὅσπερ Dain, -]γονως πρ[- Robert. – 3 : -ὡς ἔ]θος ἐστιν Dain, [– – ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγ]αθός ἐστιν Robert. – 5 : [κατὰ τὰ δόξαν]τα Stoian dubitanter in app. cr. – 5-7 : [αἰρε|θεὶς δὲ καὶ ἀγορανό]μος τῶν τε [ἄλλων τῶν κατὰ τὴν ἀρχὴν | ἐπεμελήθη] e. g. Robert. – 8 : Διο[δό]του Dain, δι' ὅλου τοῦ Robert. – 12 : ὑ[πὸ τῆς πόλεως] Dain. – 13 : [μετὰ τοῦ δεῖνος τοῦ Σωστ]ράτου Dain dubitanter (Stoian). – 14, à la fin : [ἐποιήσαντο] Dain, [ἀπέδωκεν] Robert.

³ DAIN 1933, p. 159, le donne comme de « provenance inconnue ».

⁴ Les dimensions sont données, ici et ailleurs, en mètres.

⁵ DAIN 1933, p. 159-160, n° 181, avec dessin.

⁶ ROBERT 1933, p. 141-142, avec photo (SEG 9, 908) = ROBERT 1969, p. 1596-1597.

⁷ STOIAN 1962, p. 94-96, n° 6, avec photo, pl. XVIII. Voir aussi PIPPIDI 1966, p. 232 = PIPPIDI 1988, p. 141 (sur le théâtre, l. 11).

⁸ Voir maintenant aussi ISM VI.2 4 (avec la même photo reproduite dans cet article que je dois à l'obligeance de Madame Annabel Rémy, Musée du Louvre).

Une première remarque concerne le préambule : la solution proposée par Stoian est impossible, car, comme l'avait bien vu Dain, le nom commençant par Ἡφαιστ- figure sûrement à la première ligne (au-dessus sont clairement visibles les restes de la moulure délimitant le champ de l'inscription), ce qui, à en juger d'après la disposition des débris conservés, fait de Ἡφαιστ[-, selon toute probabilité, le patronyme du prêtre éponyme (d'Apollon *lètros*). Je suggère donc [ἐφ' ἱέρεω τοῦ δεῖνος τοῦ ဪ Ἡφαιστ[– ἄρχοντες εἶπα[ν].

À la l. 2, je serais tenté, avec toute la prudence de rigueur, par la formule [γε]γονὸς πρ[ογόνων εὐεργετῶν?]. Voir, à titre d'exemple, γ[ε]γονὸς προγόνων (IOSPE I² 42, I. 9, Olbia) et πατρὸς γεγονὸς ἀγαθοῦ καὶ προγόνων εὐεργετῶν (ISM I 54, I. 4, Istros). Après [ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγ]αθός ἐστίν, déjà restitué par Robert, je continuerais, inspiré par les formules que je trouve dans les décrets istriens d'époque hellénistique (surtout ISM I 15, I. 6-8 : ἔν τε ταῖς ἀρχαῖς κα[ὶ] ταῖς ἐπιμελείαις καὶ συνεδρείαις λέγων καὶ πράσσ[ων] ἀεὶ τὰ βέλτ[ισ]τα δι[α]τελεῖ τῶι δήμωι ; SEG 52, 7249, I. 6-9 : ἔν τε ταῖς ἀρχαῖς κ[αὶ ταῖς] ἐπιμελείαις καὶ [πα]ρεδρείαις, ἔτι δὲ πρε[σβείαις] καὶ συνεδρείαις φιλότιμός ἐστι λέγω[ν καὶ] πράσσων διὰ παντὸς τὰ βέλτιστα τ[ῶι δήμωι]), avec quelque chose comme [πρόθυμον ἑαυτὸν παρεχόμενος ἔν τε ταῖς ἀρχ]αῖς καὶ τα[ῖς ἐπιμελείαις λέγων καὶ πράσσων ἀεὶ τὰ βέλτισ]τα τῶι δή[μωι διατελεῖ].

À la l. 12, il me semble manifeste qu'une nouvelle phrase est introduite par χειροτονηθείς. Par conséquent, la lettre v qui précède ce mot devrait appartenir à une formule concernant la couronne accordée au théâtre au titulaire du décret. Je suggère donc [χρυσῶι στεφάνωι διὰ βίο]v. Voir, à Callatis, ISM III 31, l. 13: στεφανοῦσθε αὐτὸν διὰ βίου καὶ κατ' ἀΐδιον; et à Tomis même, ISM II 6, l. 10–11: [στεφα]νοῦσθαι αὐτὸ[v διὰ βίου καὶ εἰς τὸ κατ' ἀΐδ]v, selon la restitution que j'ai proposéev0, reprise dans ISM VI.2.

Mais la contribution la plus importante du décret ISM II 4 concerne les I. 13-14. À la l. 13, seuls deux débris de noms : [- -]ράτου καὶ Ποσειδων[- -]. Dain avait ajouté au début de la ligne μετά, en imaginant sans aucun doute une action commune du titulaire du décret avec Untel et Untel (à preuve, il construisit dans sa restitution μετά avec le génitif, donc « avec »). Mais les restes de noms à la l. 13 invitent à un rapprochement avec les l. 25-26 (είρεθησαν (Ἀπο) Ἀπολλοῦς Νικπράτου, Ποσειδώνιος Γέροντος) et 27-30 (αίρεθέντες ὑπὸ τοῦ δήμου ἡγεμόνες κατὰ ψήφισμα ἐφ' ἱέρεω Σαραπίωνος τοῦ Διοσκουρίδου Ἀπολλοῦς Νικηράτου καὶ Ποσειδώνιος Γέροντος) des deux décrets successifs (ISM II 2) pris respectivement sous les éponymes Σαραπίων Διοσκουρίδου et Θεόφιλος Νουμηνίου au sujet de la garde civique mise en place à Tomis dans des conditions décrites comme dramatiques pour la cité. La coïncidence serait, en effet, trop troublante pour ne pas l'exploiter : je ne recule donc quère devant la restitution [μετὰ Ἀπολλοῦτα Νικη Ιράτου καὶ Ποσειδών [ιον Γέροντος], οὺ μετά (avec l'accusatif) prend le sens de « après ». Je comprends donc que le titulaire de notre décret a succédé aux deux commandants mentionnés par les deux décrets figurant sur la stèle ISM II 2 et je

⁹ Voir, à propos de ce décret d'Istros trouvé dans la nécropole médiévale de Pliska, en Bulgarie, AVRAM 2015.

¹⁰ AVRAM 2000, p. 159-160, n° 11.

propose quelque chose comme χειροτονηθείς ὑ[πὸ τοῦ δήμου μετὰ Ἀπολλοῦτα Νικη]ράτου καὶ Ποσειδών[ιον Γέροντος ἡγεμὼν ἔν τε τῆι πό]λει.

Il n'est pas dépourvu d'intérêt de constater que, dans son commentaire consacré à ISM II 4, Stoian avait lui-même rapproché ce décret de ceux figurant sous son numéro 2. Il observe que le nombre des lettres par ligne est à peu près le même que « dans les décrets concernant la défense de la cité, dont la paléographie présente une ressemblance frappante avec le présent document » (« decretele privitoare la paza orașului, cu a căror paleografie documentul de față are o frapantă asemănare »); et plus loin, où il rappelle que la paléographie est « très proche de celle des décrets concernant la défense de la cité » (« foarte apropiată de aceea a decretelor privitoare la paza orașului »)11. Cela étant, le décret qui retient ici notre attention peut être daté d'un an ou de quelques années après ISM II 2. Si la charge des commandants de la garde civique était annuelle, il va de soi que l'éponyme dont le patronyme commence par Ἡφαιστ[- fit immédiatement suite à Θεόφιλος Νουμηνίου, lequel est mentionné dans le deuxième décret gravé sur la stèle ISM II 2. Pourtant, rien n'indique que la charge de commandant de la garde était une magistrature ordinaire : les deux commandants mentionnés par ISM II 2 auraient pu exercer leurs prérogatives pendant plusieurs années.

En conclusion de toutes ces remarques et propositions, je suggère pour ISM II 4 l'édition suivante :

```
τοῦ δείνος τοῦ] Ἡφαιστ[- -ἄρχοντες εἶπα[ν·]
    [ἐφ' ἱέρεω
    [έπειδή ό δείνα τοῦ δείνος γε]γονώς πρ[ογόνων εὐεργετῶν?]
    [ - - - - ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγ]αθός ἐστίν, [πρόθυμον ἑαυτὸν]
    [παρεχόμενος ἔν τε ταῖς ἀρχ]αῖς καὶ τα[ῖς ἐπιμελείαις λέγων]
5
    [καὶ πράσσων ἀεὶ τὰ βέλτισ]τα τῶι δή[μωι διατελεῖ· αἱρεθεὶς]
    [πρότερον? δὲ καὶ ἀγορανό?]μος, τῶν τε [ - - - - - - - ]
    [ ---- τῶ]ν μεταβόλων ἐ[ -----]
10
    [------]νίας πλήθος οὐκ [ὀλίγον - - -]
      ---- έστ]εφάνωσεν έν τῶ[ι θεάτρωι]
    [χρυσῶι στεφάνωι διὰ βίο]υ χειροτονηθεὶς ὑ[πὸ τοῦ δή]-
    [μου μετὰ Ἀπολλοῦτα Νικη]ράτου καὶ Ποσειδών[ιον Γέ]-
    [ροντος ήγεμων ἔν τε τῆι πό]λει καὶ τοὺς λόγους [ - - - -]
    [ - - - - - - - - - ]η μετά ψηφίσματ[ος - - - ]
15
    [ - - - - - - - ]ης πλεονάκις [ - - - - - ]
       ----H--..---
```

17 : lettre non lue par les éditeurs antérieurs.

36. Une autre inscription tomitaine appartenant au même lot entré dans un premier temps dans la collection de Léon Renier et ensuite au Louvre (inv. MA 4227) est ISM II 27 (**Fig. 2**). Il s'agit d'une plaque de marbre brisée de tous les côtés (ht. 0,33; lg. 0,21; ép. 0,10; ht. des lettres 0,15; interligne 0,005; réglages)

¹¹ Voir aussi, dans le même sens, STOIAN 1962, p. 96.

portant le texte d'un catalogue des membres d'une association (IIIe siècle ap. J.-C., d'après les traits paléographiques). Publiée par le même Dain comme de « provenance inconnue »¹² et corrigée sur-le-champ par Robert¹³, qui l'attribue à juste titre à Tomis, l'inscription figure dans le corpus ISM II sous le numéro 27 (avec le dessin de Dain)¹⁴:

```
[ ----- ]ξο[ - - ]
[ ----- ]θα νεων πο[.]
[ ---- ]ον πο ν [.]
[ ---- Κ]λημεντιανὸς Πο.ῦ.

5 [Καλπ]ούρνιος Φῆλιξ Κοΐν[του],
[Αὐ]ρ(ήλιος) • Σευῆρος, προστάτ[ης],
[Οὐαλέ]ριος Σευῆρος νε(ώτερος),
[Οὐαλ]έριος Πρεῖσκος,
[Οὐαλ]έριος 'Ιουλιανό[ς],

10 [Οὐαλέ]ριος Δημήτ[ριος],
[ - - 'Ασ]κληπιόδω[ρος]
[ - - - ]τωρ 'Ακε[ - - ]
```

1 : ΓΟ Dain, ΞΟ Robert (Stoian). – 2 : νεώ[τερος] Dain dans le commentaire, -]θα νεων πο[- Robert (Stoian). – 4 : [Κ]λημεντιανός Rob. (Sto.). – 5 : Κοΐν[του] Dain (et tous les autres). – 7 : [Τιβέ]ριος Dain, [Οὖαλέ]ριος Robert (Stoian) ; νε(ώτερος) Dain (et tous les autres).

Une première remarque concerne les l. 2–4. Comme il résulte du dessin publié par Dain, mais surtout de la photo (**Fig. 2**), à la fin de ces lignes figure trois fois de suite un sigle d'abréviation obtenu des lettres Π et N en ligature, avec un O de très petites dimensions inséré entre les pieds du Π , ce qui invite au déchiffrement $\pi ov(-)$. Je peux ajouter maintenant qu'un sigle tout à fait semblable se trouve, à la l. 13, sur une inscription d'Histria récemment publiée (**Fig. 3**)¹⁵. Là, comme ici, le sigle en question ne peut être interprété que comme $\pi ov(\tau \acute{\alpha} \rho \chi \eta \varsigma)$: on gagne donc du coup trois nouveaux mentions de pontarques originaires de Tomis¹⁶. De surcroît, à la fin de la l. 4, on remarque qu'il y a deux sigles, l'un au-

¹² DAIN 1933, p. 161-162 n. 182, avec dessin.

¹³ ROBERT 1933, p. 143-144 (SEG 9, 909) = ROBERT 1969, p. 1598-1600.

¹⁴ Voir maintenant aussi ISM VI.2 27, avec la même photo (pl. IX) que celle reproduite ici (cf. n. 8).

¹⁵ AVRAM 2018, fig. 1.

¹⁶ Voir, dernièrement, sur cette question, BĂRBULESCU 2007; MAURER 2014. Aux pontarques recensés dans ce dernier article (exhaustif au moment de sa parution), il convient d'ajouter, hormis nos trois nouveaux pontarques, un autre de Tomis (AVRAM, CLIANTE & LUNGU 2016, p. 140-143, n° 1) et enfin, un autre d'Histria (AVRAM 2018, p. 143-147). C'est dire que le nombre de pontarques ne cesse de croître selon que l'on découvre de nouvelles inscriptions ou que l'on réinterprète, comme ici, des documents déjà connus depuis longtemps.

dessus de l'autre. Serait-on en droit de comprendre $(\delta \iota \sigma) \pi o \nu (\tau \acute{\alpha} \rho \chi \eta \varsigma)$ (cf. ISM II 16, I. II.6-7 : $\delta \iota \sigma \pi o \nu [\tau \acute{\alpha} \rho \chi o \upsilon]$; ISM VI.2 480 : β' $\pi o \nu \tau \acute{\alpha} \rho [\chi \eta \nu]$) ?

À la l. 2, je verrais le nom ['A]θανέων. D'autre part, en ce qui concerne le patronyme fragmentaire figurant à la dernière ligne conservée du catalogue, il peut maintenant être complété, Åκέ[σεως], sur la foi de deux occurrences de ce nom à Tomis dans deux inscriptions publiées récemment (ISM VI.2 48217, l. 3 : [Πο]σειδώνιος Åκέσεως ; VI.2 48318, l. 8 : génitif Åκέσει ; il pourrait s'agir dans ces deux cas de la même personne).

On constate enfin que les noms des membres sont rendus soit « à la grecque », nom + patronyme (très probablement, l. 12), soit selon les conventions romaines, c'est-à-dire gentilice + cognomen (reprenant, pour les Grecs, le nom d'origine du porteur) (l. 6-10, très probablement aussi l. 2 et 11 ; pour la l. 3 on ne peut rien dire, car la terminaison -]ov est bizarre : il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il s'agit d'un nom). Seule exception serait, à la l. 5, $[K\alpha\lambda\pi]$ ούρνιος Φῆλιξ Κοΐν[του], admis par tous les éditeurs. Mais a-t-on vraiment affaire à une exception ? Je remarque qu'avant cette ligne, tous les autres membres du collège portent des titres (pontarques) et qu'il en va de même à la ligne suivante (προστάτ[ης]). Dans ces circonstances, j'ai des difficultés à accepter cette seule anomalie (gentilice + cognomen + patronyme) et je verrais toujours un titre, cette fois honorifique, qui ne saurait être que κοιν[οσώστης].

Je restitue donc :

Le mot composé κοινοσώστης fait ici, grâce à la restitution que je propose, sa quatrième apparition à Tomis. Il n'y a, en outre, qu'une seule autre occurrence, à Callatis (ISM III 73.B), où le mot est conservé en entier, ce qui m'a permis jadis de le signaler comme nouveauté lexicale absolue¹⁹. C'est donc un mot quasi local : attesté une fois à Callatis, quatre fois à Tomis et nulle part ailleurs. Les trois autres occurrences tomitaines sont :

¹⁷ AVRAM 2014, p. 162-167, n° 1 (SEG 64, 641).

¹⁸ BĂRBULESCU, BUZOIANU & BĂJENARU 2014, p. 421-426, n° 2 (SEG 64, 640).

¹⁹ AVRAM 1992–1994 (SEG 46, 896). *Cf.* SÈVE 2002; RODRÍGUEZ SOMOLINOS & BERENGUER 2005, p. 120.

- ISM II 23, οù, à la I. 8, il faut restituer [- γραμμα]τεὺς καὶ κοινοσώσ[της] au lieu de κοινὸς ΩΣ[-] (cf. ISM VI.2 23).
- ISM II 17, I. 19 : κοινο[σώστης] (cf. ISM VI.2 17).
- ISM II 19, où, à la dernière ligne, [κοινο]σώστης Κρήσ[κης] est à préférer au [δημο]σώστης suggéré jadis par Louis Robert et maintenu dans ISM II.

Pour ce qui est de ces dernières inscriptions, nous écrivions dans ISM VI.2, p. 8-9, sous le numéro 19 : « à en juger d'après les titres portés par certains de ses membres, il s'agirait de la même association que celle à laquelle appartient le catalogue n° 17 : d'ailleurs, une raison de plus pour préférer [κοινο]σώστης à [δημο]σώστης à la l. B.5 ». Je peux maintenant aller même plus loin : en suivant une suggestion confiée par Louis Robert dans une lettre à Georgi Mihailov, premier éditeur du catalogue ISM II 19 – et que le savant bulgare (suivi par Stoian dans son corpus) a eu tort de ne pas exploiter²0 – je suis parvenu à disposer les deux fragments de cette inscription d'une nouvelle manière, ce qui, en mettant à profit les recoupements prosopographiques que l'on peut établir entre ISM II 17 et 19, m'a conduit vers la solution suivante²¹ :

ἀπελογή[σαντο? – – – – –] συναγωγ[εὺς ὁ δεῖνα Διοσκου]-ρίδου vacat

4 προστά[της ό δεῖνα τοῦ δεῖνος] δισφι[λότιμος Δ]ιον[ύσιος? τοῦ δεῖνος] φιλό[τιμ]ος Ἀντίγον[ος 'Ρούφου] [νομοφύ]λαξ Λέων 'Επ[ιστράτου]

[ἱεροκ]ῆρυξ Ἰοῦστο[ς τοῦ δεῖνος]
 [εὐερ]γέτης Ποσιδώ[νιος τοῦ δεῖνος]
 [κοινο]σώστης Κρήσ[κης Καθίου]

Pour revenir à l'inscription ISM II 27, elle révèle donc trois nouveaux pontarques et une cinquième occurrence du mot rare (et local) κοινοσώστης, « sauveur de l'association (koinon) ».

²⁰ MIHAILOV 1962, p. 214-216, n° 20, avec photo (SEG 24, 1055). *Cf.* J. & L. ROBERT, *Bull. ép.* 1963, 165.

 $^{^{21}}$ Je viens de rééditer cette inscription et de développer plusieurs considérations autour du mot κοινοσώστης dans une note à paraître prochainement dans les *Mélanges Florica Bechet*, Bucarest.

BIBLIOGRAPHIE

	,			
Αb	rai	/12	tin	nc
$\neg \nu$	101	/ Ia	u	บเร

Bull. ép. « Bulletin épigraphique ». Livraisons annuelles dans Revue des études

grecques.

FD Fouilles de Delphes. Paris.

IOSPE I² B. Latyšev, Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae

et Latinae, vol. I. Inscriptiones Tyrae, Olbiae, Chersonesi Tauricae, aliorum locorum a Danubio usque ad Regnum Bosporanum, Saint-Pétersbourg,

²1916.

ISM I D. M. Pippidi, Inscripțiile din Scythia Minor grecești și latine, vol. I.

Histria și împrejurimile, Bucarest, 1983.

ISM II I. Stoian, Inscripțiile din Scythia Minor grecești și latine, vol. II. Tomis și

teritoriul său, Bucarest, 1987.

ISM III A. Avram, Inscriptions grecques et latines de Scythie Mineure, vol. III.

Callatis et son territoire, Bucarest - Paris, 1999.

ISM VI.2 A. Avram, M. Bărbulescu et L. Buzoianu, Inscriptions grecques et latines

de Scythie Mineure, vol. VI. Suppléments, fasc. 2. Tomis et son territoire,

Bucarest – Paris, 2018.

SEG Supplementum epigraphicum Graecum. Leyde.

Auteurs

AVRAM 1992–1994 – A. Avram, Ein neues griechisches Wort: κοινοσώστης, StCl 28–30 (1992–1994), p. 121-123.

AVRAM 2000 – A. Avram, Wohltäter des Volkes (εὖεργέται τοῦ δήμου) in den pontischen Städten der späthellenistischen Zeit, dans M. Dreher (éd.), Bürgersinn und staatliche Macht. Festschrift für Wolfgang Schuller zum 65. Geburtstag, Konstanz/Bodensee, 2000, p. 151-170.

AVRAM 2014 – A. Avram, Die 'Freiheit' von Tomis in der Kaiserzeit, dans V. Cojocaru et C. Schuler (éds), Die Außenbeziehungen pontischer und kleinasiatischer Städte in hellenistischer und römischer Zeit, Akten einer deutsch-rumänischen Tagung in Constanţa, 20.–24. September 2010, Stuttgart, 2014, p. 161-172.

AVRAM 2015 – A. Avram, Les premiers peuples germaniques sur le Bas Danube. Autour du décret SEG 52, 724, dans B. Virgilio (éd.), Studi ellenistici, XXIX, Pise – Rome, 2015, p. 27-76.

AVRAM 2018 – A. Avram, Eine neue Inschrift der dionysischen Speira von Histria, Gephyra 16 (2018), p. 143-154.

AVRAM, BUZOIANU & LUNGU 2018 – A. Avram, L. Buzoianu et V. Lungu (éds), Koinè et mobilité artisanale entre la Méditerranée et la mer Noire dans l'Antiquité. Hommage à Pierre Dupont à son 70º anniversaire, Pontica 51, Suppl. V, Constanţa, 2018.

AVRAM, CLIANTE & LUNGU 2016 – A. Avram, T. Cliante et V. Lungu, Neue Inschriften aus Tomis, ZPE 197 (2016), p. 140-148.

BĂRBULESCU 2007 – M. Bărbulescu, *De nouveau sur le* koinon *du Pont Gauche à partir d'une inscription inédite de Tomis*, Dacia N.S. 51 (2007), p. 139-145.

BĂRBULESCU, BUZOIANU & BĂJENARU 2014 - M. Bărbulescu, L. Buzoianu et C. Băjenaru, Inscripții din Tomis și împrejurimi aflate în colecția Muzeului de Istorie Națională și Arheologie Constanța, Pontica 47 (2014), p. 417-437.

DAIN 1933 – A. Dain, *Inscriptions grecques du Musée du Louvre. Les textes inédits*, Paris, 1933.

MASSON 1987 – O. Masson, Notes sur les inscriptions grecques du Musée du Louvre jadis conservées au Cabinet des Médailles, BCH 111 (1987), p. 267-279.

MAURER 2014 – K. Maurer, *Der Pontarch des westpontischen Koinons*, Dacia N.S. 58 (2014), p. 141-188.

MIHAILOV 1962 – G. Mihailov, *Epigraphica*, Bulletin de l'Institut archéologique bulgare 25 (1962), p. 205-217.

PIPPIDI 1966 – D. M. Pippidi, *Note de lectură, 6: Teatre grecești în Dobrogea antică*, StCl 8 (1966), p. 231-232.

PIPPIDI 1988 – D. M. Pippidi, Studii de istorie și epigrafie, Bucarest, 1988.

ROBERT 1933 – L. Robert, *Inscriptions grecques inédites au Musée du Louvre*, Revue archéologique (1933), 2, p. 121-147.

ROBERT 1969 - L. Robert, Opera minora selecta, vol. III, Amsterdam, 1969.

RODRÍGUEZ SOMOLINOS & BERENGUER 2005 – J. Rodríguez Somolinos et J. A. Berenguer, *El trabajo de documentación en el Diccionario Griego-Español*, dans F. R. Adrados et J. Rodríguez Somolinos (éds), *La lexicografía griega y el Diccionario Griego-Español*, Diccionario Griego-Español, anejo VI, Madrid, 2005, p. 105-130.

SÈVE 2002 – M. Sève, s. v. $\sigma\hat{\omega}\varsigma$, dans A. Blanc [et al.], Chronique d'étymologie grecque, n° 7, Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes 76 (2002), p. 136-137.

STOIAN 1962 – I. Stoian, Tomitana. Contribuții epigrafice la istoria cetății Tomis, Bucarest, 1962.



Fig. 1 - Inscription ISM II 4. Photo Maurice et Pierre Chuzeville, © Musée du Louvre.



Fig. 2 - Inscription ISM II 27. Photo Maurice et Pierre Chuzeville, © Musée du Louvre.



Fig. 3 - Inscription d'Histria (AVRAM 2018, fig. 1). Photo Iulian Bîrzescu.